



Lycée Flora Tristan



CIO Noisy-Le-Grand

MME Abouelbal Psy-EN

Permanences

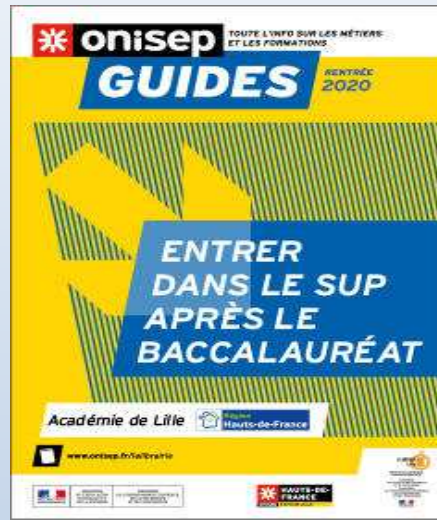
Au lycée :

- Inscription auprès des CPE/VIE SCOLAIRE
- demander un coupon de confirmation du Rdv car agenda en ligne
- bureau BLOC JAUNE

Au Cio :

- 134 Piazza Mont d'Est NLG 01 43 03 32 30
- RDV possible mardi matin jeudi Après-midi
- CIO ouvert pendant les vacances scolaires

Documentations « papier »



Onisep → Téléchargement → IDF
→ Entrer dans le Sup Après le
Baccalauréat




Documentation ONISEP disponible au CDI et CIO

Internet

- Sites des établissements: écoles, universités, lycées
- Site Parcoursup (recherche de formation, aides financières pour les bourses....)
- ONISEP : infos générales sur les études - vidéos et fiches métiers : <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Telechargement-des-guides-d-orientation> (Fiches Licences, Brochures etc).
- Site « Terminales 2020-2021 »

Journées portes ouvertes et salons

- JPO : dates sur Parcoursup, brochure « Entrée dans le supérieur » ou sites des établissements
- Autres salons plus ou moins spécialisés : aux établissements privés 
- Bien sûr en fonction de la crise sanitaire: possibilités visites/salons virtuels
- <https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/>

Pas de projet?, Envie de découvrir ses centres d'interets?, Des métiers?

- Accès a INFORIZON: Logiciel d'aide à l'orientation
(Questionnaire)

Inscription en ligne: <https://www.parcoureo.fr/>

- CODE inscription LYCEE TERMINALES : VTF355ZT



La procédure Parcoursup

www.parcoursup.fr

RECHERCHER DES FORMATIONS SUR Parcoursup:

Le 21 Décembre 2020

Rechercher par mots clés ou critères de recherche

- > Saisie de mots clés
- > Sélection de critères : type de formation, spécialité/mention des formations, apprentissage, internat etc.
- > **Carte interactive**

Consulter les informations pour chaque formation trouvée :

- > Pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2020
- > Nombre de places disponibles en 2021 (à partir du 20 janvier 2021)
- > Taux d'accès en 2020, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission
- > Suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- > **Lien vers la fiche détaillée de la formation**

Quelles formations
sur Parcoursup???

- > Quasiment toutes les formations Post-bac sont sur Parcoursup!
- > BTS, CPGE, licence, BUT, Dnmade, ifsi, irts, architecture, DCG, DTS, écoles vétérinaire 2021...
- > Donc vœux sur la plateforme directement!

De nouvelles formations en 2020

- > CPGE MP21, ECG
- > les licences sélectives de l'Université Paris Dauphine
 - > les 10 Sciences Po / Instituts d'Etudes Politiques
 - > de nouvelles écoles de commerce ou de management (concours Acces, Pass, Sesame... par groupe d'école)
 - > Ecoles d'ingénieurs (concours advance, Geipolytech... par groupe d'écoles)
 - > 7 nouvelles catégories d'instituts de formation aux professions paramédicales (dont, audioprothésiste, orthophoniste, technicien de laboratoire médical...)
 - > De nouvelles écoles de formation aux métiers de la culture (architecture et paysage, patrimoine, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.)
 - > les formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration (Ferrandi, institut Paul Bocuse...)
 - > de nouvelles formations en apprentissage

Focus sur les Parcours d'accès aux études de santé

Nouveauté
2020

Deux parcours proposés sur Parcoursup pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

> **Une licence avec option « accès santé » (L.AS)**

Exemple : licence de Droit, SVT, Gestion économie avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

> **Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline: Université ayant faculté de santé**

Exemple : PASS option Droit, PASS option biologie etc. Proposé uniquement dans université ayant une faculté de santé.

> **Pour la kinésithérapie:**

Vérifier sur Parcoursup « débouché de l'université »

Toujours possibilité de postuler en licence de biologie ou STAPS.

> Comment choisir sur Parcoursup le parcours qui vous convient le mieux ?

> PASS ou L.AS : comment ça marche ?

Consultez sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

→ Des exemples

→ Une page d'information

→ Une FAQ

complète/Questions fréquentes

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *

L.AS

Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences



PASS

Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature



Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels



Si Sonia valide sa 1^{re} année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie



Si Sonia ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé



Si Nicolas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique



Si Nicolas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année



elle est admise en 2^e année de pharmacie



elle poursuit en 2^e année de chimie



elle peut redoubler cette 1^{re} année



elle peut se réorienter via Parcoursup



et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire



il est admis en 2^e année de médecine



il poursuit en 2^e année de lettres



il doit se réorienter via Parcoursup



et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

* selon les possibilités offertes par les universités

FOCUS sur le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) qui remplace le DUT à la rentrée 2021:

- **Remplace le DUT rentrée 2021 mais le choix des spécialités reste les mêmes que pour les DUT (GEA, Technique de commercialisation, Informatique...)**
- **FAIRE ATTENTION A LA NOTION DE PARCOURS AU SEIN DES BUT**
- **Le DUT reste un diplôme obtention au bout de 2 ans en BUT**
- **Formation sélective qui dure 3 ans au lieu de 2 ans et qui permet d'atteindre le grade licence**
- **Donc poursuite d'études possible (master, écoles, licence pro...)**
- **[Les BUT \(bachelors universitaires de technologie\) - Terminales 2019/2020 \(terminales2020-2021.fr\)](http://terminales2020-2021.fr)**

Les 4 étapes de la procédure

1

Du 20 Janvier au 11 Mars 2021 Minuit
Saisie des vœux sur le portail

2

Jusqu'au 08 Avril 2021 Minuit
Dossiers à compléter et confirmation des vœux

3

Du 27 Mai au 16 Juillet 2021 Minuit
Propositions et réponses des candidats

4

Calendrier variable selon les établissements
Inscription administrative

Création du dossier électronique & Saisie des vœux



Avant le 11 Mars 2021 Minuit

Création du dossier électronique

- **adresse électronique** valide jusqu'en Septembre.
Il est recommandé d'ajouter l'adresse mail des parents.
- **numéro INE** (Identifiant National Elève)
10 Chiffres et 1 lettre (convocation du bac, résultats des épreuves anticipées....)
- **n° de portable** valide jusqu'en Septembre.
- Télécharger **l'application Parcoursup**
- Attribution d'un **Numéro de dossier** et création **d'un mot de passe** personnel: identifiants à conserver précieusement

Saisie des candidatures



Impossible de saisir de nouveaux vœux après le 11 Mars 2021

- De 1 à 10 vœux (10 vœux en initial et/ou 10 vœux en apprentissage)
- Possibilités de formuler des vœux dans son académie d'origine ou en-dehors
- Vœux non classés mais motivés : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- Vœux peuvent concerner les formations à distance
- Vœux multiples pour certaines formations

À savoir : chaque vœu formulé fait l'objet d'une **fiche Avenir** qui comprend les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

1 - Vœux multiples

- Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, BUT, CPGE, DCG, IFSI, EFTS, PASS, Ecole ingénieurs, de commerce, IEP...), spécialité ou mention.
Souvent pour formation sélective!!!

- Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles.

- Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné.

- A l'intérieur d'un vœu multiple, il est possible de sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

❑ maximum 10 ss-vœux pour spécialité BTS, BUT, CPGE, DCG, DN Made.

❑ Ss-vœux illimités pour écoles ingénieurs, de commerce, IFSI, EFTS, IEP, PASS IDF (7 ufr),

-Possibilités de faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

2-Vœux multiples licences (hors Idf)



Pour les licences d'Idf : sectorisation régionale sauf pour la licence Sciences de l'Education qui reste Académique

Quelques formations de licences peuvent également être regroupées par mention à l'échelle de l'académie ou de la région académique

- 1 sous-vœu = 1 université de la même mention
- Pour chaque mention de licence : un vœu multiple et jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

Dans la très grande majorité des licences, un vœu pour une même licence dans l'université X et un autre dans l'université Y comptent pour 2 vœux. Le vœu en licence n'est donc pas considéré comme un vœu multiple.

3-Formations en apprentissage

- 10 vœux possibles en plus des 10 vœux en formation initiale
- Le lycéen ne classe pas ses vœux et peut demander des formations en apprentissage situées dans n'importe quelle académie
- Saisie des candidatures du 20 Janvier au 11 Mars 2021 (prolongation exceptionnelle dans certains établissements)
- Regroupement des BTS et BUT par spécialité à l'échelle nationale
- 1 sous-vœu = 1 établissement de la même spécialité
- Pour chaque spécialité de BTS et BUT : un vœu multiple et jusqu'à 10 sous-vœux maximum.
- Signature d'un contrat d'apprentissage obligatoire afin d'obtenir une proposition d'admission.
- Pour plus d'informations, retrouver, dès le 20 janvier 2021, le tuto « *Comment formuler ses vœux en apprentissage* », sur parcoursup.fr.

Au total, le lycéen peut formuler :

De 1 à 10 vœux réfléchis et motivés
(vœux multiples ou pas)

20 sous-vœux maximum
pour l'ensemble des vœux multiples

Exemples de vœux

1 - **CPGE Eco** : Lycées Marcelin Berthelot, Hector Berlioz, H. Boucher

2 - **BUT Information-Communication** : Paris V, Paris VIII

3 - **BUT Carrières juridiques** : Paris XIII

4 - **Licence Humanités** : Paris 10

5 - **Licence AEI** : Paris 12

= 3 vœux multiples et 6 sous-vœux + 2 vœux « simples »

Exemples de vœux

1 - **Concours Advance** : 2 écoles

2 - **Concours GEIPI-Polytech** : 7 écoles

3 - **Licence physique** : UPEM

4 - **Portail scientifique** : UPEC

5 - **CPGE MPSI** : Lycées Marcelin Berthelot, Chaptal, Henri IV, Lakanal

= 4 vœux multiples et 14 sous-vœux
+ 1 vœu « simple »

Exemples de vœux

A) En initial :

- 1 - BTS Management des unités commerciales : 3 lycées
- 2 - BTS Banque : 2 lycées
- 3 - BTS Professions immobilières : 2 lycées
- 4 - BTS Négociation et Digitalisation de Relation Client : 3 lycées

B) En apprentissage :

- 1 - BTS Management des unités commerciales : 6 CFA
- 2 - BTS Négociation Relation Client : 3 CFA

= 4 vœux multiples et 10 sous-vœux en initial
+ 2 vœux multiples et 9 sous-vœux en apprentissage

Constitution des dossiers de candidature



Au plus tard le 08 Avril 2021

① Constitution des dossiers

- Obligation de saisir **sa motivation** pour chaque vœu: Saisie du « **projet de formation motivé** », et onglet « **préférence et autres projets** »
- Enregistrer les **documents demandés au format numérique/Pièces complémentaires**
- Licence de droit et licences scientifiques : **questionnaire obligatoire et attestation à télécharger** pour finaliser son dossier (résultats confidentiels et non transmis aux établissements)
- Facultatif: **Compléter rubrique « Activités et centres d'intérêts »**

② Impression des fiches de vœux

③ Confirmation des vœux

Confirmation obligatoire de chaque vœu

- un vœu non confirmé n'est pas pris en compte
- si dossier incomplet, impossibilité de confirmer
- possibilité de renoncer à un vœu confirmé même après le 08/04
mais ce renoncement est définitif
 - dossier d'un vœu confirmé modifiable jusqu'au 08/04

Réponses des établissements & des candidats



A partir du 27 Mai 2021

- Chaque établissement (université, écoles, CPGE, IUT...) examine les dossiers et rend sa décision.

- Réponses des établissements, au fur et à mesure, **entre le 27 Mai et le 16 Juillet 2021**. Il est donc possible d'avoir plusieurs propositions d'admission simultanées dans des formations différentes.

REPONDRE A CHAQUE PROPOSITION D'ADMISSION AVANT LA DATE LIMITE INDIQUE DANS LE DOSSIER

- Pendant les épreuves écrites du baccalauréat, **interruption des réponses des établissements et décompte suspendu**

- **Consultation des réponses des établissements :**

- sur son portable via l'application Parcoursup
- sur sa boîte mail personnelle
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Réponses des établissements

- **Pour une formation sélective** (BTS, BUT, écoles...) :
 - **Oui = proposition d'admission**
 - **Non**
 - **En attente d'une place** (avec indication du rang sur la liste complémentaire et du rang du dernier appelé en 2020)
- **Pour une formation non sélective** (licence)
 - **Oui = proposition d'admission**
 - **Oui-si = proposition d'admission avec parcours personnalisé** (remise à niveau, soutien, tutorat...)
 - **En attente d'une place** pour les dossiers classés au-delà des capacités d'accueil

Réponses des candidats

- « OUI, j'accepte la proposition d'admission » :
 - Dès que je reçois deux propositions positives, je dois faire un choix et en accepter **qu'une seule** entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux encore en attente.
- « Maintien pour les vœux en attente » :
 - Si je souhaite conserver un ou plusieurs vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun des vœux en attente, sinon tous mes vœux en attente seront supprimés.
- « NON, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite » :
 - Cette action supprime instantanément la proposition d'admission à laquelle j'ai renoncé. La place est libérée pour un autre élève.
 - ⚠ Je dois répondre à toutes les propositions d'admission envoyées en **respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse**.
 - ⚠ **Faute de réponse à l'expiration des délais, place libérée pour un autre candidat = démission automatique de Parcoursup**

> Je ne reçois que des réponses « en attente »

- > Je consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> Je ne reçois que des réponses négatives (dans le cas où je n'ai formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 27 mai, je peux demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans mon lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

un point d'étape obligatoire fin juin

> Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1^{er} juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

Un accompagnement de mai à septembre

- > Dès le 27 mai 2021 : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire
- > Du 16 juin au 16 septembre 2021 inclus : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles
- > A partir du 2 juillet 2021: les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

Inscription administrative

Après avoir répondu « **Accepte** » à une proposition: je dois obligatoirement effectuer mon inscription auprès de l'établissement.

Les formalités sont propres à chaque établissement :
suivre les instructions sur le site ou contacter l'établissement

Si **acceptation** d'une proposition **avant** le 16 Juillet 2021 : **inscription avant le 15 Juillet 2021**

Si vous n'êtes pas inscrit administrativement le jour de la rentrée, Parcoursup récupère la place et vous démissionne de la plateforme.

L'obtention du bac est indispensable pour s'inscrire dans toutes les formations

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



- DES SERVICES ET DES CONSEILLERS TOUT AU LONG DE L'APPROCEDURE

- Le numéro vert : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

- La messagerie contact depuis le dossier candidat

- Les réseaux sociaux pour rester informé :

Twitter: @Parcoursup_info

Facebook: @Parcoursupinfo

**Informations
diverses**

La préparation de la vie étudiante

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 20
janvier et le
15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr





MesServices.etudiant.gouv.fr


S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR


CVEC ⁺
Contribution
vie étudiante
et de campus


DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE

 **Demande de dossier social étudiant (DSE)** ⁺

 **Suivi du dossier social étudiant (DSE)** ⁺

 **Simulateur de bourse** ⁺

 **ARPE** ⁺

 ⁺

♥ DEMANDE DSE 2019-2020

La demande de DSE est ouverte.
Vous pouvez déposer votre dossier
jusqu'au 15 mai.

♥ CVEC - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans
un établissement d'enseignement
supérieur doit désormais s'acquitter de la
CVEC **avant** de s'inscrire dans son
établissement : l'attestation d'acquiescement
devra être présentée à l'établissement.

La procédure d'acquiescement, par
paiement (99€) ou en faisant valoir ses

- Du 20 Janvier au 15 Mai 2021 -